

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/04/2024

Référence
20240402

Objet de la délibération
ECOLE - LOCATION D'UNE STRUCTURE MODULAIRE FAISANT OFFICE D'UNE CLASSE SUPPLEMENTAIRE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	10	11

Date de la convocation
12/04/2024

Date d'affichage
15/04/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 29 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Ceaux en Loudun s'est réuni à la salle de réunion à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SAVATON Régis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/04/2024.

Présents : M. SAVATON Régis, Maire, Mmes : DUPRÉ Alicia, FIORILLO Katia, MAUPOINT Francette, MENNESSON Evelyne, MM : ACIER Jean-Marie, GALLET Jean-Luc, LIAIGRE Bruno, MEUNIER François, REIGNER Audren.

Excusé(s) : AUBERT NICOLAS a donné procuration à M. ACIER Jean-Marie. BOISSELLIER Nicolas.

Absent : AOUATE Jérôme.

A été nommé(e) secrétaire : DUPRÉ Alicia.

Objet de la délibération : ECOLE - LOCATION D'UNE STRUCTURE MODULAIRE FAISANT OFFICE D'UNE CLASSE SUPPLEMENTAIRE

Vu la nécessité de répondre à l'accroissement des effectifs scolaires dans la commune lors de la prochaine rentrée scolaire 2024/2025,

Considérant la volonté de garantir des conditions d'apprentissage optimales pour les élèves,

Considérant la possibilité de recourir à des solutions modulaires pour répondre aux besoins temporaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la mise en place d'une structure modulable en guise d'une classe supplémentaire sur le site de l'école primaire, situé 7 Rue des écoles à Ceaux-en-Loudun, afin de faire face à l'augmentation des effectifs scolaires.
- d'autoriser M. le maire à engager les démarches nécessaires auprès d'un fournisseur pour la location de ladite structure, au meilleur tarif, avec un tarif maximum de 25 000,00 euros pour 2 années.
- de le charger de suivre et de superviser la mise en place de la structure modulaire en collaboration avec les services techniques et administratifs de l'entreprise ou de la société qui sera retenue.
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération

Sachant que cette location sera co-financée à hauteur de 50%, par le SIVOS.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

En mairie, le 30/04/2024

AR Prefecture

086-218600443-20240429-20240402-DE
Reçu le 03/05/2024



Le Maire
Régis SAVATON

Secrétaire de séance
DUPRÉ Alicia